

Tout savoir sur les ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le dimanche 15 mars, les électeurs de nationalité française et ressortissants européens sont appelés aux urnes pour élire leurs représentants municipaux et communautaires.

À Pierrelaye, le prochain Conseil municipal sera composé de 35 élus au lieu de 29 actuellement. Cela est lié au passage de la ville au dessus du seuil des 10 000 habitants.

Retrouvez ci-dessous toutes les informations pratiques et utiles à l'approche du scrutin.



© ?

Où et quand voter ?

Le dimanche 15 mars 2026, l'ensemble des bureaux de vote de la commune seront ouverts de **8h à 20h.** Le numéro de votre bureau de vote est indiqué sur votre carte électorale.

Quels documents présenter le jour du vote ?

Pour voter, **vous devez présenter votre carte d'électeur et une pièce d'identité valide.** En cas de perte de la carte d'électeur, le vote reste possible avec une pièce d'identité.

Exemples de pièces d'identité admises :

- Carte nationale d'identité ou passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- Carte Vitale avec photo
- Permis de conduire sécurisé (format européen)

Qui peut voter ?

Peuvent voter les personnes majeures (18 ans au plus tard la veille du scrutin), de nationalité française ou ressortissant européen, inscrites sur les listes électorales et jouissant de leurs droits civiques.

Absent le jour du vote ? Anticipez votre procuration

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez confier votre vote à un autre électeur français ou ressortissant

européen, qu'il vote ou non dans la même commune que vous. En revanche, la personne qui votera en votre nom devra **se présenter au bureau de vote dans lequel vous êtes inscrit(e)**. Votre procuration est valable pour un ou deux tours. Un électeur ne peut recevoir qu'une seule procuration.

Comment faire une procuration ?

- 1/ Remplir le formulaire en ligne sur <https://www.maprocuration.gouv.fr>
- 2/ Se rendre au commissariat de police avec une pièce d'identité pour validation.

Ou bien renseigner directement sur place le formulaire dans sa version imprimé.

Avec France Identité, [la procédure peut être entièrement dématérialisée.](#)

Infos pratiques

Bureaux ouverts de 8h à 20h.

Un seul tour probable sur la commune de Pierrelaye. (2 listes en lice)

7 bureaux de vote sont répartis sur l'ensemble de la commune avec les adresses suivantes :

- 1/ MAIRIE : 42 bis rue Victor Hugo
- 2-3/ ÉCOLE PIERRE CURIE : Rue Anatole France
- 4-5/ SALLE POLYVALENTE : 10 rue des Jardins
- 6/ GROUPE SCOLAIRE LOUISE MICHEL : 1 Rue Jean Ferrat
- 7/ ACCUEIL DE LOISIRS : 17 rue de Bessancourt

Contact

Service État civil / Élections

Tél : 01 34 32 31 31

etat-civil@ville-pierrelaye.fr